

**QUESTION ORALE POSEE PAR Mme Nadine NIVAGGIONI
GROUPE « FEMU A CORSICA »**

OBJET : Internat d'excellence du Lycée Pasquale Paoli de Corti.

Monsieur le Président,

Une convention signée entre le Président du Conseil Exécutif et l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine prévoit la mise à disposition par cette dernière d'une somme de 2 millions d'euros pour la construction d'un bâtiment dédié à l'internat d'excellence du Lycée Pasquale Paoli de Corti.

Comme vous le savez, cet internat d'excellence s'adresse à des collégiens et des lycéens motivés, ne bénéficiant pas d'un environnement favorable pour réussir leurs études, favorisant ainsi la promotion de l'égalité des chances et de la mixité sociale.

Si un certain nombre de travaux de réhabilitation ont permis et permettront d'accueillir des internes labellisés "internes d'excellence" (20 à la rentrée 2011 et 20 à la rentrée 2012), l'augmentation des capacités d'accueil s'avère nécessaire afin de répondre à une demande croissante, notamment mise en lumière par les taux de pression importants sur l'internat de CORTI.

J'ajoute que 100 pour cent des internes du lycée de CORTI ont réussi leurs examens finaux, ce qui témoigne du bien fondé de la politique engagée sur l'ensemble du territoire, et qui n'exclut en rien une réflexion sur un schéma régional des internats de la Corse.

Aussi ma question est elle simple: comptez vous mobiliser les deux millions d'euros de l'ANRU afin d'édifier un bâtiment neuf dans l'enceinte du lycée de CORTI et si oui selon quel calendrier et quelles modalités?

Je vous remercie.